

PA-ARE-346
64772

République Rwandaise

Ministère de l'Agriculture,
de l'Elevage et des Forêts

PROPOSITION SUR LA COLLECTE DES STATISTIQUES AGRICOLES
EN UTILISANT LES MONAGRIS DANS LES ZONES DES PROJETS -
SOMMAIRE D'UNE APPROCHE POUR L'HARMONISATION DES STATISTIQUES AGRICOLES

Par

Tom Zalla, Spécialiste des Sciences Sociales, DAI
et Serge Rwamasirabo, Directeur de la DSA

**PROPOSITION SUR
LA COLLECTE DES STATISTIQUES AGRICOLES
EN UTILISANT LES MONAGRIS DANS LES ZONES DES PROJETS -
SOMMAIRE D'UNE APPROCHE POUR L'HARMONISATION DES STATISTIQUES AGRICOLES**

**Division Des Statistiques Agricoles
Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts
19 Septembre, 1989**

A. COUVERTURE DE LA COLLECTE DES DONNEES

En termes généraux, nous proposons deux options parallèles pour la collecte des données de base. L'option préférée est de renforcer les enquêteurs de DSA en ajoutant d'autres enquêteurs du projet au niveau de l'unité opérationnelle, afin d'avoir un enquêteur par commune. Cette option sera possible dans les préfectures où il y'a des projets ayant suffisamment de moyens pour financer les cadres et les frais additionnels nécessités par cette option.

La deuxième option est d'utiliser quelques monagris un jour complet par semaine pour collecter les données dans les communes qui ne sont pas couvertes par les enquêteurs de la DSA à l'heure actuelle. Cette option nécessite que les responsables de MINAGRI dans chaque préfecture soient d'accord de réduire les autres tâches des monagris afin de leur donner le temps nécessaire pour la collecte des données.

Dans les deux options, les enquêteurs et les monagris des projets, comme les enquêteurs de la DSA, vont collecter des données sur la production et la superficie pour 15 cultures principales vivrières et pour le café dans toutes les communes du pays. Outre la production et la superficie, on établira chaque année un inventaire du grand et petit bétail. Le but de ce système est de sortir les estimations statistiques de production et de superficie par unité opérationnelle, et de rendement par préfecture. Sur la base de ces estimations statistiques, nous proposons une réunion préfectorale qui permettra l'établissement de production et de superficie représentatives pour chaque commune dans chaque unité opérationnelle. Le point de départ pour ces extrapolations sera des estimations pondérées préparées par la DSA pour chaque commune et chaque unité opérationnelle.

Dans un premier temps, ce système ne sera appliqué que dans une ou deux préfectures où un projet s'intéresse à une de ces deux approches. Dès qu'on aura obtenu de bons résultats avec les deux options, on étendra le système aux autres préfectures. D'ici trois ans, on espère pouvoir couvrir toutes les communes du pays avec un de ces deux approches.

B. STRUCTURE DE SUPERVISION ET D'EXECUTION

Pour l'exécution de la collecte des données, le système actuel de DSA continuera de fonctionner comme à l'heure actuelle. En plus, chaque préfecture participante, ou un projet dans la préfecture, va désigner un de ses cadres comme superviseur adjoint au superviseur de DSA. Ce superviseur adjoint aura sa propre moto comme moyen de déplacement, et ses frais de déplacement financés par un projet dans la préfecture. Il sera supervisé par le superviseur de DSA, qui travaillera en étroite collaboration avec lui. Il aidera le superviseur de DSA dans la formation de nouveaux enquêteurs ou des

monagris, ainsi qu'avec la supervision de la collecte des données par les enquêteurs de DSA, les enquêteurs des projets, et les monagris. Avec le temps, on pourra établir un poste permanent d'agent statistique dans chaque unité opérationnelle, en réaffectant un enquêteur de DSA ou le meilleur enquêteur/monagri dans l'unité comme cet agent. A ce moment, on pourra affecter ailleurs les enquêteurs de DSA qui restent, et utiliser l'épargne de financement pour couvrir les frais de déplacement des agents statistiques de l'unité opérationnelle.

Chaque superviseur et chaque monagri/enquêteur aura les cahiers de contrôle qui serviront comme moyen d'évaluation de la qualité du travail. La DSA doit établir les normes de contrôle et de visite obligatoires afin de pouvoir suivre de près et de contrôler l'exécution des travaux.

C. ECHANTILLONNAGE

La DSA va élaborer un schéma d'échantillonnage qui regroupe toutes les communes dans les zones écologiques homogènes. En collaboration avec ISAR, la DSA va reconstituer les douze zones actuelles, qu'il y ait à peu près 24. Ceci permettra que chaque zone soit une strate ayant une taille d'échantillon suffisante pour faire les estimations statistiques valables au niveau de ces zones. Ce schéma pourra accommoder les systèmes différents d'échantillonnage dans chaque strate, selon les moyens divers des projets participants.

Dans chaque commune de préfectures choisies pour test on va échantillonner au moins deux secteurs. Dans toutes les préfectures on continuera avec la même couverture qu'à l'heure actuelle par les enquêteurs de DSA (c.à.d. 73 des 142 communes), mais en utilisant le nouvel échantillon. Les projets vont s'occuper des autres. Eventuellement, quand on aura incorporé un grand nombre de monagris dans ce système de collecte des données, chaque commune sera échantillonnée.

Dans les préfectures où on utilisera les monagris, un monagri sera chargé de chaque secteur choisi. Les deux secteurs par commune seront choisis en tenant compte des monagris les plus compétents de la commune, et dans la mesure du possible, des différences écologiques dans la commune. Dans chaque secteur on va choisir la cellule qui est la plus proche de la résidence du monagri, afin de minimiser les problèmes de déplacement.

L'agricom sera chargé d'établir la liste complète de tous les monagris qui travaillent dans la commune, qu'ils soient du MINAGRI ou pas, tout en spécifiant leurs attributions. Le choix du secteur/monagri sera fait en consultation avec les agricoms, les agriprefs et les responsables des projets, en fonction des critères statistiques établis par la DSA.

Au fur et à mesure que chaque commune aura des monagris bien formés et motivés, on pourra commencer à choisir les secteurs de façon plus rigoureuse au point de vue statistique. Dans les préfectures où on utilisera les enquêteurs, les secteurs seront choisis tout à fait au hasard dès le début.

Pour permettre la sélection des ménages, l'agricom devra obtenir auprès du bourgmestre les données de la population et le nombre des ménages dans chaque secteur et dans chaque cellule de sa commune. Dans la cellule choisie, le monagri fera un listing de tous les chefs de ménages. Il suivra quatre ménages pour la collecte des données.

Avec l'option des enquêteurs, qu'ils soient de la DSA ou du projet, l'enquêteur va suivre deux secteurs différents dans la commune où il est affecté, et deux cellules différentes dans chaque secteur. Pour minimiser les problèmes de déplacement, les deux secteurs seront contigus. Mais les cellules seront choisies au hasard, ainsi que les ménages dans chaque cellule. Comme les monagris, les enquêteurs suivront quatre ménages par cellule. Dans les deux cas, le superviseur de la DSA sera chargé de tirer au hasard l'échantillon à enquêter dans chaque cellule.

A la fin de chaque année, un ménage régulièrement suivi dans chaque cellule sera remplacé par un nouveau disponible sur une liste de réserves. Avec un tel remplacement, étant donné qu'il y aura des ménages qui se retirent d'eux-mêmes, on aura un échantillon qui se renouvellera approximativement tous les trois ans. L'enquêteur/monagri devra reconstituer la liste des chefs de ménages dans la cellule, et l'agricom le nombre de ménages dans chaque secteur de la commune, tous les trois ans.

Avec quatre ménages dans chaque cellule retenue, la taille de l'échantillon sera entre 1760 (1248 ménages à suivre par les enquêteurs de la DSA, soit $78 \times 4 \times 4$, plus 512 ménages suivis par les monagris, soit $(142-78) \times 2 \times 4$) quand on n'aura que des monagris pour compléter la collecte des données, et 2272 (soit 1248 par les enquêteurs de DSA et 1024 par les enquêteurs de commune, soit $(142-78) \times 4 \times 4$) quand on n'aura que des enquêteurs.

D. LA COLLECTE DES DONNEES

La DSA sera chargée d'élaborer le questionnaire et de déterminer la méthode de collecte de données qui seront mises à la disposition des monagris. La méthode sera conçue de telle façon qu'il suffira au monagri de collecter les données sur la production pendant une journée complète par semaine. Pour faciliter le contrôle, ce jour doit être un jour fixe, le même chaque semaine et connu de tous les responsables de ce service.

E. LA FORMATION

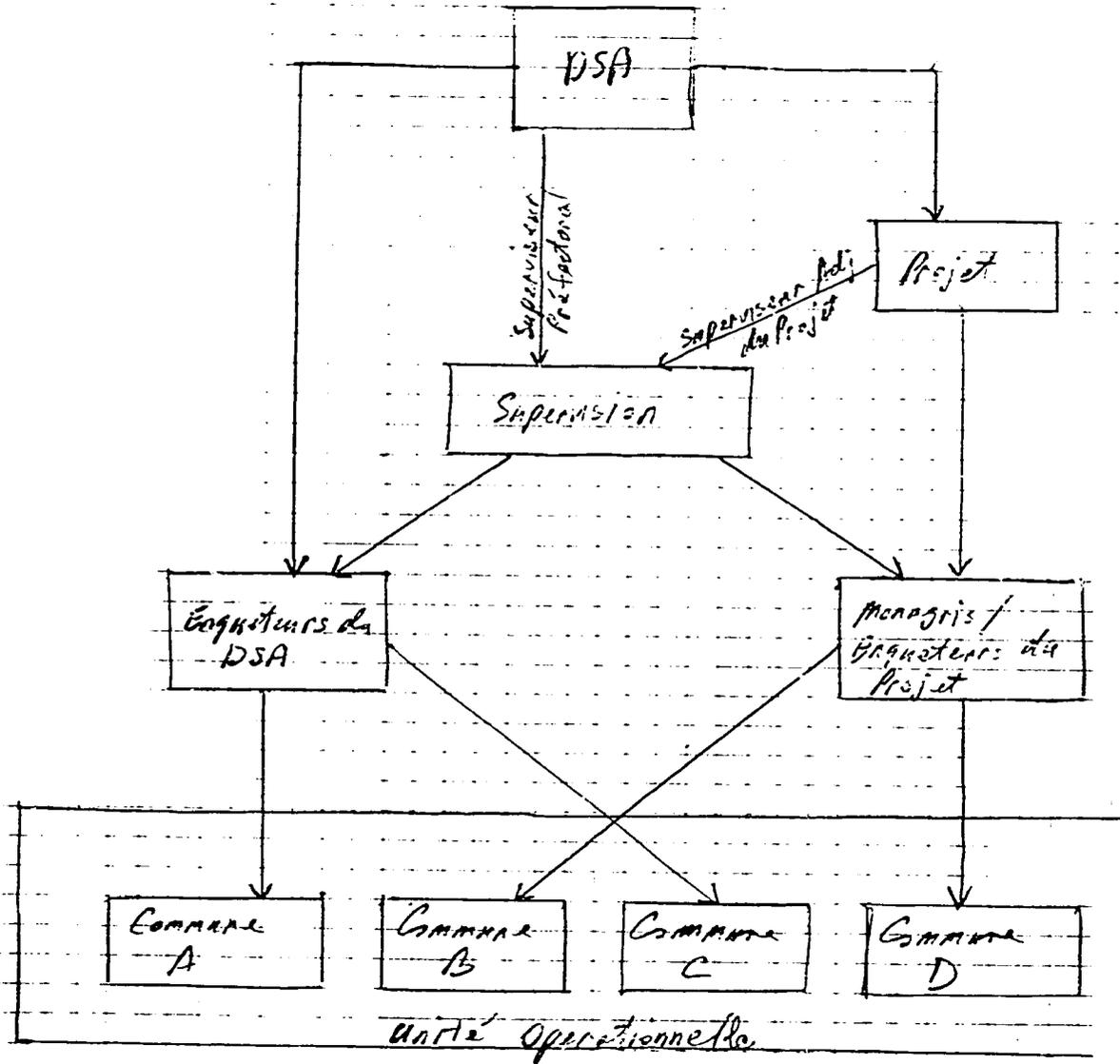
La DSA se chargera de former les enquêteurs/monagris et les agents du projets qui vont assurer la supervision des agents dans leurs zones. Le superviseur préfectoral de DSA, avec l'assistance du superviseur adjoint de projet, se chargera de cette formation, en collaboration avec les agents des projets. La formation se déroulera au chef-lieu de la préfecture ou de l'unité opérationnelle concernée, pendant quelques jours avant le début de chaque saison.

F. DIALOGUE ENTRE LES AGENTS DE TERRAIN ET LES AGENTS DE LA DSA .

Aussitôt que les tableaux préliminaires des données pour les différentes saisons culturales sont disponibles (Juin et Décembre), les estimations au niveau de l'unité opérationnelle et de la préfecture feront l'objet d'une réunion préfectorale. L'objet de la réunion sera de trouver un consensus sur les estimations concernant la production et la superficie cultivées dans chaque commune sur la base des estimations de la DSA pour les unités opérationnelles. Il s'agira également de prendre en considération les conditions climatiques spécifiques ayant existé dans certains secteurs. La finalité de la réunion sera de mettre à la disposition du MINAGRI (et autres utilisateurs potentiels) une seule et unique série de données agricoles détaillées par commune et par unité opérationnelle pour la préfecture.

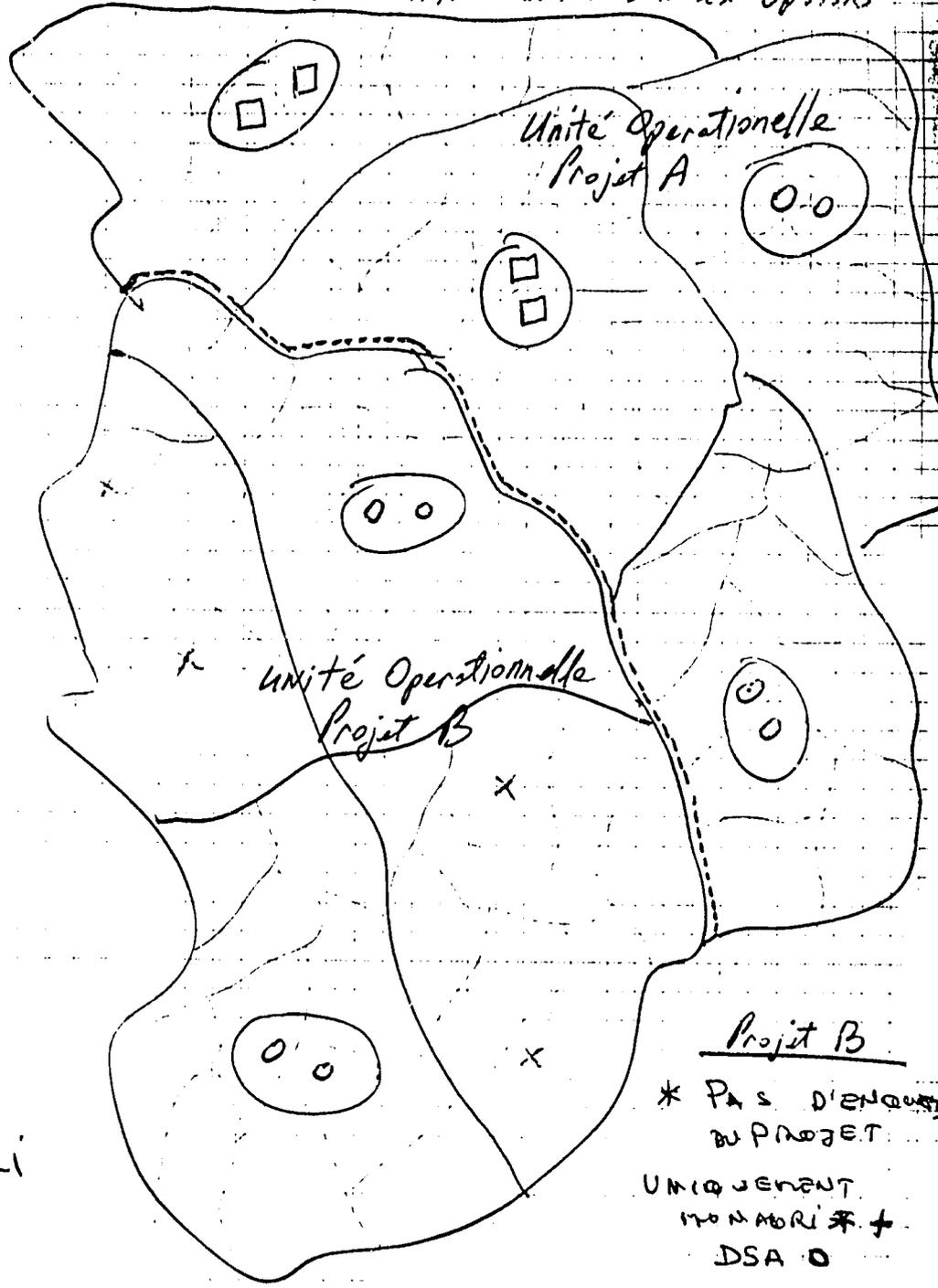
G. CONCLUSION

Après trois ou quatre ans, si tout va bien, le MINAGRI aura mis en place définitivement une infrastructure permanente de collecte, de traitement et d'analyse de données agricoles qui est souple et qui pourra s'adapter aux moyens disponibles dans les cas divers. Cette infrastructure fera appel aux enquêteurs permanents de la DSA, aux enquêteurs et monagris des projets et des communes en ce qui concerne la collecte des données sur le terrain.



Organisationnelle Des
Rapports Inter. DSA
ET Les Analystes

Distribution Des Échantillons Selon Les Deux Options



Projet A
PAA DE
MONAGRI

Projet B
* Pas d'échantillon
DU PROJET
UNIQUEMENT
MONAGRI * +
DSA 0

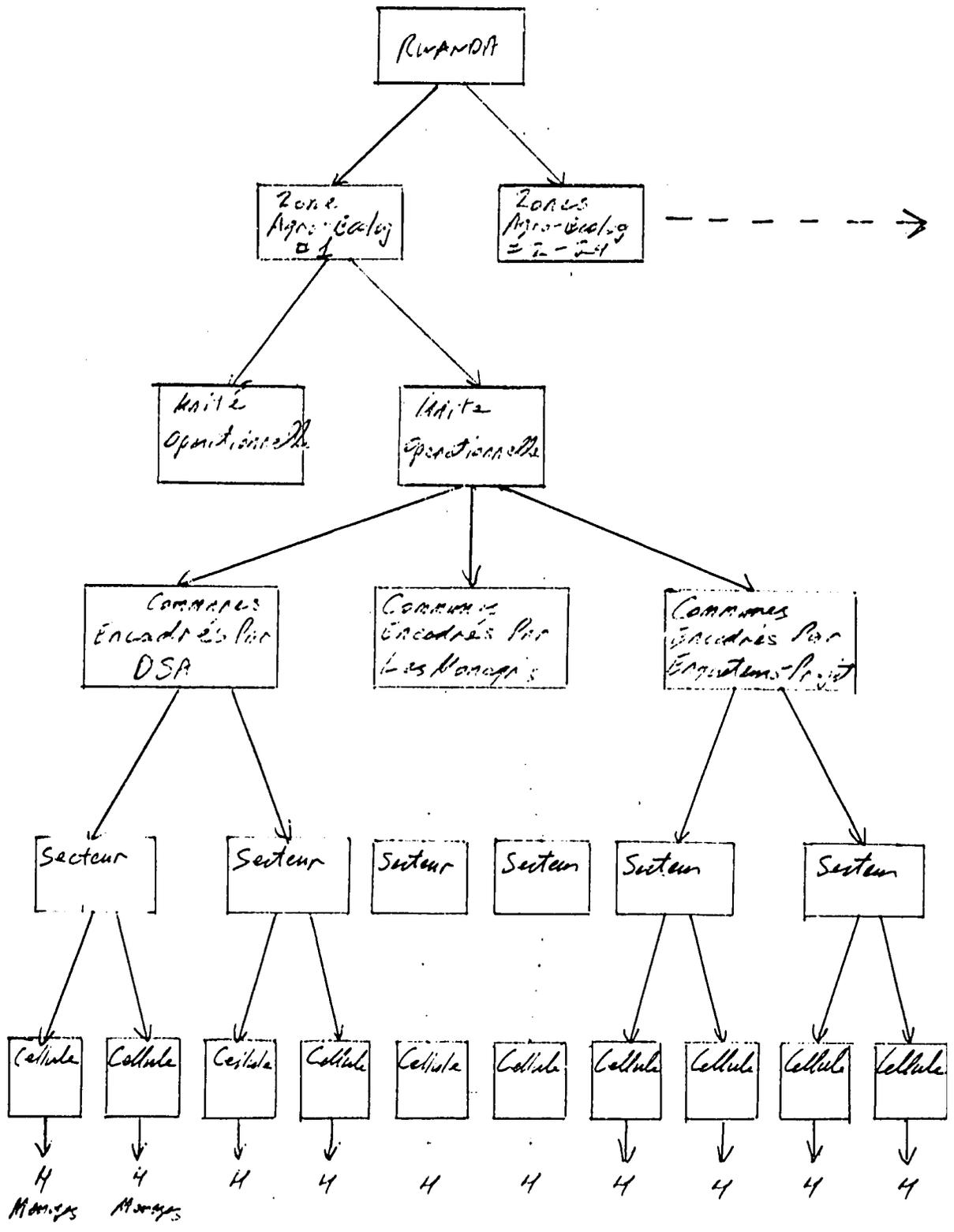
0 = Échantillon de DSA
x = Monagris

Projet A = Échantillons
Projet B = Monagris

□ = Échantillons du Projet

----- = Limite des Unités Opérationnelles
———— = Limite des Secteurs

Schema De Systeme d'Echantillonnage



**COUT MARGINAL DE LA COLLECTE DES STATISTIQUES COURANTES SELON
DEUX OPTIONS POUR L'HARMONISATION DES STATISTIQUES AGRICOLES ***

Frais Additionnels	Cout Unitaire	Montant Par Préfecture	
		2 Monagris Par Commune	Enqueteur Perm Chaque Commune
Nombre de Ménages à Enquêter		56	112
A Ajouter/Incorporer:			
Enqueteurs Communales Monagris		0	7
Superviseur Adjoints Prefectorales de Projet		14	0
Motocyclettes		1	1
Kilometres Voyager:			
Superviseurs Adjoints Pref.	2,000 km/mois	24,000	24,000
Superviseur National	400 km/mois	4,800	4,800
Deplacement (jours)			
Enqueteur/Monagris (Formation)	1.5 jour/mois	252	126
Superviseurs Adjoints Pref.	3 jour/mois	96	96
Superviseur National	1 jour/mois	12	12
Frais Divers:			
Salaires/Primes			
Enqueteurs Communales Monagris	11,250 FRw/mois	0	945,000
Superviseur Adjoints	1,000 FRw/mois	168,000	0
	11,250 FRw/mois	135,000	135,000
Total Salaires		303,000	1,080,000
Motocyclette:			
Assurance	20,000 FRw/an	20,000	20,000
Kilometrage/Entretien/Amort	10 FRw/km **	240,000	240,000
Deplacement:			
Personnel du Projet	650 FRw/jr	226,200	144,300
Superviseur National	2,500 FRw/jr	30,000	30,000
Autres Frais:			
Equipement d'Enqueteur/Monagri	7,500 FRw/agent	105,000	52,500
Seaux Plastiques	375 FRw/Menage	21,000	42,000
Questionnaires	500 FRw/Menage	28,000	56,000
Vehicule DSA	60 FRw/Kilometre	288,000	288,000
Frais de Formation	4,000 FRw/agent	56,000	28,000
Frais de DSA Bureau Central	1,200 FRw/Menage	67,200	134,400
Coût Marginal Total Par Prefecture		1,384,400	2,115,200

* Tous les coûts associés aux enquêteurs actuels de DSA sont à part.

** Il faut ajouter aussi 200,000 FRw pour un fond de roulement pour l'achat des Motocycles.